



Newsletter | Février 2022

Le tableau de bord du PRITH Pays de la Loire fait peau neuve !

>> Un outil partenarial de pilotage et d'aide à la décision

Elaboré au dernier trimestre 2021, le tableau de bord 2020 a été présenté au **comité de pilotage du PRITH Pays de la Loire** le 4 février dernier, auquel de nombreux partenaires ont participé et ont partagé leur actualité (rapprochement Pôle Emploi-Cap emploi, déploiement de la charte d'accueil des apprenants en situation de handicap, des plateformes départementales Emploi accompagné, etc)



Comité de pilotage du PRITH Pays de la Loire du 4 février 2022 (capture d'écran)

Une matinée riche, un **bilan 2021 positif** avec des actions menées sur les différents axes du PRITH qui portent leurs fruits, et des **perspectives 2022 à la hauteur des enjeux et de la dynamique et engagement des acteurs du territoire** en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap !

>> Des données régionales et départementales

Pour faire de ce tableau de bord un **véritable outil d'aide à la décision**, les pilotes du PRITH Pays de la Loire ont revisité les indicateurs et procédé à une refonte complète du tableau de bord du PRITH avec 2 objectifs :

1. Sélectionner des indicateurs qui permettent de **donner une vision du handicap en région** (données de contexte)
2. Sélectionner des indicateurs utiles au **pilotage de la politique du handicap, au plus près du terrain** d'où la systématisation (à quelques exceptions près) des données au plan départemental avec une ventilation par département



>> Un tableau de bord structuré autour 6 thématiques - 45 indicateurs

Partie 1 L'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH)

- 1.1. La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- 1.2. L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- 1.3. Les orientations en milieu professionnel

Partie 2 L'emploi des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)

- 2.1. Le taux d'emploi direct
- 2.2. Les Entreprises Adaptées (EA)
- 2.3. Les Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT)

Partie 3 La demande d'emploi

- 3.1. L'évolution de la demande d'emploi
- 3.2. Les caractéristiques des demandeurs d'emploi
- 3.3. Les motifs d'inscription à Pôle Emploi

Partie 4 L'accès à l'emploi

- 4.1. L'accompagnement par les réseaux Pôle Emploi et Cap emploi
- 4.2. Les Déclarations Préalables A l'Embauche (DPAE)
- 4.3. L'accompagnement des jeunes en situation de handicap
- 4.4. Le Dispositif Emploi Accompagné (DEAc)
- 4.5. Les sorties de Pôle Emploi
- 4.6. Les employeurs

Partie 5 La formation

- 5.1. Les formations certifiantes / qualifiantes / diplômantes
- 5.2. L'accès à l'emploi des DEBOE suite à une formation
- 5.3. Les orientations en formation professionnelle en Etablissements et services de pré-orientation (ESPO) et/ou de réadaptation professionnelle (ESPR)
- 5.4. La formation en apprentissage
- 5.5. Les contrats de professionnalisation

Partie 6 Données éclairantes pour le maintien dans l'emploi

- 6.1. Les arrêts de travail pour maladie et AT/MP
- 6.2. La pension d'invalidité
- 6.3. La cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)
- 6.4. Le licenciement pour inaptitude médicale

>> **Un document ressource à la disposition de tous !**



**Le tableau de bord 2020 du PRITH
Pays de la Loire est disponible sur
le site internet du PRITH :**

<https://prith-paysdelaloire.org/actualites/prith-pays-de-la-loire-le-tableau-de-bord-2020-est-disponible/>

La collecte des données 2021 débute le 1er mars 2022 !

**Les pilotes du PRITH Pays de la Loire remercient par avance
les partenaires pour la fourniture des données 2021**

au cabinet Amnyos - Elodie BOISROBERT elodie.boisrobert@amnyos.com

Retrouvez toutes les informations du PRITH Pays de la Loire sur le site internet
<https://www.prith-paysdelaloire.org/> ou contactez nous par
mail prith.pdl@amnyos.com

© 2020 Prith Pays de la Loire - prith-paysdelaloire.org

[Se désabonner](#)

Envoyé par

 sendinblue